

COMPTE RENDU DU 31 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un du mois d'août, à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Caprais de Bordeaux, dûment convoqué le 24 août 2020, s'est réuni à la Salle Corjial sous la présidence de Monsieur MURARD Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : Mrs MURARD, HERCOUET, GRANGIER, CHAZALLET, BORG, TARTARE, MARTIN, BOURDILLEAU, RODRIGUEZ, MUNOZ, LAYRIS, Mmes COUTY, KONTOWICZ, DULON, DEVEVEY, SCHMIDT, HANY, BORDES-DEMOLIS, ORDUREAU, REIGT

Procurations : Mme BALLARIN-GUILLEMOT Stéphanie à SHMIDT Audrey, Mme NUNES Chrystelle à KONTOWICZ Claire, Mme STANISLAS Anne à HANY Cindy

Absents :

Secrétaire de séance : M. Steve BOURDILLEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que le quorum a été atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Steve BOURDILLEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation à l'unanimité et sans remarque du compte rendu des conseils municipaux du 29 juin 2020 et du 10 juillet 2020.

Monsieur le Maire informe le conseil de la nomination de Madame Corine REIGT, suivante sur la liste, au sein de l'assemblée délibérante pour faire suite à la démission de Monsieur BERNARDI Dominique en date du 23 juillet 2020.

Monsieur le Maire rappelle les démissions successives : Mme MANGEMATIN Rénelle le 03/06/2020, M. BONETA Christian le 01/07/2020, M. SIERRA Alexandre le 15/07/2020, Mme VANHOUTTE Chantal et BERNARDI Dominique le 23/07/2020.

Monsieur le Maire précise que les délibérations seront numérotées.

I – NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

(Délibération 01/2020)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, sous son contrôle et sa responsabilité, de déléguer sa fonction d'officier d'état civil prévu par l'article R2122-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de nommer Mmes MATÉO Nadège, ROBIN Corine et SCHOTT Virginie. Un arrêté sera pris nominativement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition avec 23 voix « POUR »

II – Recrutement de principe d'agents contractuels de remplacement

(Délibération 02/2020)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans le cadre précité ,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition avec 23 voix « POUR »

Monsieur le Maire précise que le conseil sera prévenu des recrutements futurs.

III – Création d'emploi permanent à temps non complet

(Délibération 03/2020)

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'une création d'un emploi permanent à temps non complet pour faire face à la création de la sixième classe à l'école maternelle sur une base de 23/35ème en qualité de contractuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition avec 22 voix « POUR » et 1 voix «abstention » Mme HANY Cyndi.

IV – Création d'emploi non permanent lié à un accroissement d'activité

(Délibération 04/2020)

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de lui donner l'autorisation de recruter des emplois non permanents qui seront occupés par des agents contractuels sous forme de contrat à durée déterminée dans le cas d'accroissement d'activité.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements.

V – Nomination des délégués à la commission électorale

(Délibération 05/2020)

Considérant que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à **la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges**, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à **la deuxième liste** ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De désigner les membres de cette commission :

De liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : **Mme SCHMIDT Audrey**
Mme Anne-Claire DEVEVEY
M. Jean-Luc RODRIGUEZ

De la deuxième liste : **Mme Corine REIGT**
M. Armand MUNOZ

VI – Adhésion à l'agence Gironde Ressources

(Délibération 06/2020)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins en ingénierie des acteurs publics locaux, le Département, les communes et les EPCI ont créé ensemble *Gironde Ressources*, l'agence technique départementale. Une équipe de conseillers en développement et d'experts financiers, juridiques, administratifs, techniques répond aux différents questionnements sur la gestion au quotidien et accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets.

Monsieur le Maire précise que l'Agence Gironde Ressources apporte une assistance d'ordre administrative, financière, juridique et technique à ses adhérents

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité , par 23 voix « POUR » :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources », joints en annexe de la présente délibération ;

- D'adhérer à « Gironde Ressources » ;

- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixé par l'assemblée générale à 50 euros;

- D'approuver le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »;joint en annexe

- De désigner le Maire (le Président) ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »

- M. MURARD Sébastien, en qualité de titulaire
- Mme COUTY Tania, en qualité de suppléante

- De désigner le Maire (le Président) ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

- M. MURARD Sébastien, en qualité de titulaire
- Mme COUTY Tania, en qualité de suppléante

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

VII –Modification délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire

(Délibération 07/2020)

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu de la Préfecture de la Gironde, Direction de la Citoyenneté et de la Légalité, Bureau des Collectivités Locales, en date du 20 juillet 2020, demandant de préciser certains points délibérés en conseil du 2 juin 2020 sur les délégations accordées au Maire.

Monsieur le Maire précise que cette délibération était la même que celle prise lors du précédent mandat et qu'après examen, cette délibération appelle à des observations aux points 2,3,13,14,15 et 19 (alinéas 2, 3, 15, 16, 17 et 22 en vertu de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT).). Des limites n'ayant pas été fixées par l'organe délibérant, cette délégation n'est pas applicable

Monsieur le Maire fait part aux élus des rectifications apportées.

Après avoir écouté ses explications, **le Conseil Municipal DÉCIDE** à l'unanimité, par 23 voix « POUR », les nouvelles attributions accordées au Maire ;

VIII - Dénomination des voies privées et de lotissement "Les Terrasses"

(Délibération 08/2020)

Considérant une demande de certificat de numérotage par des administrés ;

Considérant la demande du SIP (Service des Impôts des Particuliers) de Cenon, concernant une délibération sur la création des rues ;

Monsieur le Maire précise que cela avait été énoncé lors du conseil municipal du 8 juillet 2019, mais n'a pas été suivi de délibération comme l'exige le SIP.

Après avoir écouté ses explications, **le Conseil Municipal DÉCIDE**, par 23 voix « POUR »

Sur la parcelle cadastrée AP 7574, Lotissement « Les Terrasses », de nommer les rues suivantes :

- Rue du Petit Verdoy,
- Rue Sémillon,
- Rue Cabernet Sauvignon,
- Rue merlot,
- Allée Muscadelle.

Monsieur le Maire signale que cette délibération sera transmise aux impôts Fonciers -PTGC – Pole Topographique de gestion Cadastrale -

IX - Validation des tarifs de publication

(Délibération 09/2020)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de promouvoir l'attractivité de la collectivité et l'identification du territoire et d'associer davantage la population, par l'information, à la vie de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer le financement du développement de la politique de communication, sans solliciter davantage financièrement la population, il est proposé de procéder à l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le tarif en vigueur pour les encarts publicitaires soit 230€ pour 3 parutions en quadrichromie et pour 1/10ème de page. Si l'encart est double, on multiplie le prix par deux.

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'accepter l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'adopter la grille tarifaire ci-dessus

X – Tarifs du marché dominical

(Délibération 10/2020)

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1, et 2, L 2224-18 et L 2224-18-1

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur

Vu l'avis favorable du Syndicat Marchés de France Bordeaux-Cote Atlantique et de la Fédération Nationale des Marchés de France.

Monsieur le Maire fait part des modalités du marché dominical,

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal décide par «23 voix « POUR » les tarifs suivants :

⑩ Commerçants à l'abonnement :

Avec électricité : 1 € - Prix au mètre linéaire par jour

Sans électricité : 0.50 € - Prix au mètre linéaire par jour

⑩ Forfait supplémentaire :

Eau : 2 € par jour

⑩ Réduction si abonnement à l'année (sans eau) :

(Nombre de ml x tarif de base) x 42 semaines) / 12

- Pénalité pour emplacement non nettoyé : 50 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la mise à disposition des exposants, de toilettes situées à côté du gymnase.

XI – Nomination des membres aux commissions de la communauté de communes des portes de l'Entre deux Mers (Délibération 11/2020)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des personnes relatives aux commissions de la communauté des communes des Portes entre deux Mers :

Finances - Organisation des services communautaires - Mutualisations :

- Tania Couty
- Corinne Reigt

Infrastructures :

- Alain Grangier
- Benoît Martin

Petite Enfance, Enfance Jeunesse :

- Claire Kontowicz

- Chrystelle Nunes
- Audrey Schmidt

Sport, Vie Associative :

- Sandrine Dulong
- Cindy Hany

Gestion des Risques :

- Maryline Bordes-Demolis
- Corinne Reigt
- Jérôme Tartare

Développement Durable et Cohérence territoriale :

- Patrice Chazallet
- Jérôme Tartare
- Jean-Luc Rodriguez

Attractivité du territoire :

- Tania Couty
- Georges Layris
- Jean-luc Rodriguez

Actions sociales – Solidarités :

- Sylvain Borg
- Tania Couty
- Anne-Claire Devevey

Mobilités :

- Patrice Chazallet
- Maryline Bordes-Demolis

Animation culturelle - communication - démocratie participative :

- Sandrine Dulong
- Cindy Hany
- Brice Hercouet

Monsieur le Maire informe que ces noms seront validés au prochain conseil communautaire le 15 septembre 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition avec 23 voix « POUR »

Questions diverses



Commissions

Communales des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de la Direction générale des Finances Publiques désignant les membres de la commissions parmi les 32 noms proposés.

Les noms des commissaires sont les suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
COUTY TANIA	DEVEVEY ANNE-CLAIRE
NUNES CHRISTELLE	DIEUAIDE-NOUBHANI MARTINE
KONTOWICZ CLAIRE	CHAZALLET PATRICE
DULON SANDRINE	BORG SYLVAIN
DO JACQUES	LOUBET ALBERT

HERCOUET BRICE	ROYERE FRANCIS
TARTARE JEROME	VILLETORTE DANIEL
GRANGIER ALAIN	SOLANS PATRICK

○
Municipaux

Arrêtés

Monsieur le Maire informe avoir signé deux arrêtés concernant :

- Le port du masque obligatoire jusqu'à nouvel ordre sur le marché dominical pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus les dimanches de 7h à 14h sur le périmètre du marché à savoir le parking de l'école maternelle et de l'avenue de Loustallaut.

- Le port du masque obligatoire aux abords des établissements scolaires, de l'ALSH et de leurs parkings ainsi que la route de Gourgues. Ceci comprend du stop de l'avenue de Mercade jusqu'au parking.

Monsieur le Maire précise que cela est primordial dans le contexte actuel.

Madame HANY demande les horaires du port du masque aux abords des établissements

Monsieur le Maire informe que cela sera applicable pendant les entrées et les sorties des écoles.

Il est précisé que cela sera affiché dès la fin du Conseil Municipal.

➤

Commission

Affaires scolaires et périscolaires

Madame KONTOWICZ précise que les effectifs de la rentrée 2020/2021 sont de 148 enfants à l'école maternelle et 227 à l'élémentaire,

Madame KONTOWICZ rappelle que le port du masque pour les enseignants et pour tous les intervenants reste obligatoire.

Des précisions sont apportées pour le déroulement de la rentrée scolaire ;

Pour la maternelle, la rentrée aura lieu à partir de 8h40 et seront accueillies les grandes sections et les moyennes sections avec seulement un parent accompagnant au sein de l'école.

Les petites sections quant à elles seront accueillies à partir de 9h30 de manière à échelonner les arrivées sur plusieurs jours et seulement le matin pendant la semaine de rentrée.

Pour l'école élémentaire, la rentrée se fait aux heures habituelles par le grand portail, route de Gourgues pour les CP et les nouveaux élèves (possibilité aux parents d'amener les enfants), les autres classes par le petit portail habituel dans le but d'éviter des rassemblements dès la rentrée. Les récréations seront effectuées en deux groupes pour éviter le brassage.

Pour conclure, **Madame KONTOWICZ** ajoute que l'accueil périscolaire autorise le brassage mais que la récupération des enfants par l'école se fera en deux groupes sanitaires.



Commission

s des affaires économiques et sociales

BRADERIE

Madame COUTY informe qu' il a eu une vingtaine de bénévoles.

Ces derniers ont traité 2 tonnes de vêtements et que la fréquentation à été de 650 visiteurs sur deux jours.

Madame COUTY précise que les prix étaient de 50 cts pour les vêtements enfants et 1 € pour les vêtements adultes.

La braderie a généré une recette de 5754,50 €.

Madame COUTY remercie les bénévoles car cela bénéficie directement au budget du CCAS.

LES JARDINS PARTAGÉS

Madame COUTY précise que l'activité a repris avec l'association « Bocal Local »

L'association a réalisé des animations cet été pour les enfants du centre de loisirs et cela va continuer avec les enfants de l'école.

Madame COUTY informe qu'une réunion sera organisée le 9 septembre à 15h à Corjial avec les membres inscrits pour développer l'activité et lui donner une autre dimension.



Commission

Environnement et Cadre de Vie

Monsieur CHAZALLET informe l'assemblée que dans le cadre de la « Semaine Européenne du Développement Durable », sera organisé un ramassage des déchets sur la commune le samedi 26 septembre à partir de 14h30.

Il précise que le rendez-vous se fera devant la Mairie et que celui-ci est ouvert à tous, munis d'un gilet réfléchissant.

A l'issue, **Le Conseil Municipal** inaugurera l'installation d'un nouveau cendrier devant les commerces en partenariat avec « Eco Mégot » à 17h, en présence du directeur associé.

Il explique que le principe est de récupérer les mégots par un agent technique communal dans un conteneur puis sera remis à l'entreprise « Eco Mégots » qui revalorise par la suite la matière.

Monsieur LAYRIS demande le prix des cendriers

Monsieur CHAZALLET informe que les cendriers coûtent 339€ HT pièce et qu'ils sont fabriqués en local.



Commission

Association, Sport et Culture

Madame DULON rappelle que le spectacle en relation avec les « Scènes d'été » s'est bien déroulé et compte tenu de la météo, il a eu lieu dans le Gymnase.

Madame DULON informe que le Forum des associations est maintenu le Samedi 5 Septembre dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Il sera restreint aux associations communales et intercommunales qui bénéficient des infrastructures de la commune (comme le Basket, le Football et la Gym), les horaires seront de 14h à 17h et limité à deux personnes représentées par association. Madame DULON précise le caractère essentiel du maintien du forum afin de promouvoir la vie associative.

Madame DULON informe qu'un travail est organisé avec l'ASCJ et le Théâtre pour établir un circuit de découverte sur la commune à l'occasion des journées du patrimoine.

Monsieur le Maire informe le Conseil suite au message reçu de Mme BALLARIN-GUILLEMOT, contrainte de déménager en Espagne (mutation professionnelle), celle-ci souhaite poursuivre son engagement grâce aux outils de communication mise en place et ses retours réguliers sur la commune.

Monsieur le Maire précise que cela n'était pas prévu mais accepte la demande de Mme BALLARIN-GUILLEMOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.